



SAINT-DENIS  
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS  
PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée régulière du **lundi, 6 mai 2019 à 19 h 30**, au centre communautaire Antonio-Rhéaume situé au 1485, route 222, deux demandes de dérogations mineures.

### 1. **Empiètement du bâtiment principal au 290, Côte de l'Artiste (lot 2 674 600)**

La demande de dérogation mineure vise à régulariser une situation existante concernant le bâtiment principal construit en 1986 à la suite de l'émission d'un permis de construction en bonne et due forme.

Le bâtiment érigé à environ 1,78 mètres de la marge de recul latérale aurait dû se trouver à 2 mètres, conformément au *Règlement de zonage no 474*.

### 2. **Fermeture d'un patio au 1445, chemin Bouffard (lot 6 252 054)**

La deuxième demande de dérogation vise à autoriser la fermeture d'un patio d'une superficie de 20,42 mètres carrés situé sur le toit d'une résidence d'une superficie de 590 mètres carrés. Cette fermeture engendrerait ainsi un troisième étage occupant moins de 4 % de la superficie totale du bâtiment.

Le règlement édicte qu'en zone RFVR-6, seulement deux étages sont permis.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut en faire la demande à l'hôtel de ville situé au 2050, rue Ernest-Camiré en communiquant avec l'inspecteur municipal – urbanisme et intervenir auprès du conseil lors de l'assemblée régulière du lundi, 6 mai 2019.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON  
CE 15 AVRIL 2019**

Liane Boisvert  
Directrice générale et secrétaire-trésorière